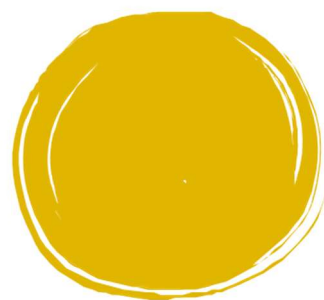


Inclusion

Accompagnement

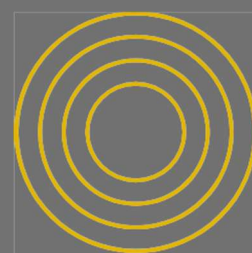
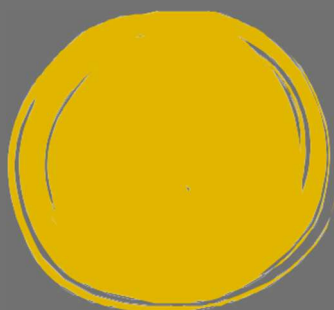
Solidarité

Autonomie



Rapport de Gestion

Exercice 2025



Sommaire

Mot du président	page 3
Introduction	page 4
Le dispositif MNA	page 6
Le dispositif Insertion	page 11
Le rapport financier	page 16
Le budget prévisionnel 2026	page 20
Le rapport du commissaire aux comptes	page 21
Le rapport spécial du commissaire aux comptes	page 49

Chers membres du Conseil d'administration, salariés, bénévoles, partenaires et amis de l'Association,

L'année 2025 aura été une année de consolidation, de développement et, surtout, d'engagement collectif au service des personnes que nous accompagnons.

Au sein de notre MECS dédiée aux Mineurs Non Accompagnés, nous avons franchi une étape importante avec une activité désormais stabilisée à 100 places. Cette montée en puissance s'est accompagnée d'un travail de fond sur la qualité de l'accompagnement, la structuration des pratiques professionnelles et le renforcement des parcours vers l'autonomie. Les résultats sont encourageants : une très forte mobilisation des places disponibles, des parcours d'insertion scolaire et professionnelle solides, et une majorité de sorties positives vers le logement autonome et l'emploi ou la formation.

L'année a également été marquée par l'évaluation externe de l'établissement. Celle-ci a souligné la qualité du travail réalisé par les équipes et la confiance exprimée par les jeunes accompagnés. Ces retours nous encouragent à poursuivre notre démarche d'amélioration continue et la réécriture de notre projet d'établissement.

Parallèlement, notre chantier d'insertion a poursuivi son développement. Grâce à l'investissement des salariés en parcours, des encadrants et de nos partenaires, de nombreux chantiers ont été réalisés sur le territoire. Les ateliers numériques ont continué à favoriser l'accès aux outils essentiels du quotidien, tandis que l'accompagnement socio-professionnel a permis à de nombreuses personnes de reprendre confiance, de développer leurs compétences et de construire leur projet d'avenir.

L'année n'a pas été exempte de difficultés. Nous avons dû faire face à quelques imprévus, dont un cambriolage, ainsi qu'à certaines réorganisations internes. Mais une fois encore, les équipes ont démontré leur capacité d'adaptation et leur professionnalisme. Comme souvent dans le monde associatif, nous avons parfois dû faire beaucoup avec peu... mais toujours avec conviction.

Enfin, 2025 a ouvert de nouvelles perspectives avec le lancement du dispositif « SAS Impulsion – L'Élan », destiné à accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi vers une dynamique de remobilisation et d'insertion. Une nouvelle aventure qui illustre notre volonté constante d'innover pour répondre aux besoins du territoire. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des professionnels, bénévoles, administrateurs, partenaires institutionnels et financeurs qui rendent notre action possible. Leur engagement quotidien constitue la véritable richesse de notre association.

En 2026, nous poursuivrons cette ambition : accompagner chacun avec exigence, bienveillance et confiance, tout en restant fidèles aux valeurs d'éducation populaire et de solidarité qui nous rassemblent.

« Le véritable éducateur, c'est celui qui donne à chacun le goût de se dépasser lui-même. »—Léo Lagrange

Le Président – Guy PEYRE

Association Léo Lagrange

Introduction

En 2025, l'activité de l'Association Léo Lagrange s'est recentrée sur deux dispositifs, basés sur deux sites distincts. La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) se déploie au sein du bâtiment historique, Place du Languedoc tandis que l'Insertion est partagée entre ce premier bâtiment pour le restaurant et les ateliers numériques et un local au Carrefour de l'Europe pour les autres supports d'activités.

Au sein du bâtiment situé Place du Languedoc, nous mettions, depuis quelques années, les locaux du rez-de-chaussée bas, à disposition de la Maison des Familles. Cette organisation n'étant que provisoire, le temps que le CCAS dispose de locaux plus adéquats, la Maison des Familles a finalement quitté notre bâtiment à la fin du premier trimestre 2025.

Le Projet M, comprenant la Micro Folie et le Sas Insertion, espace de socialisation visant la valorisation des savoir-faire et savoir-être en vue d'une insertion socio-professionnelle, a été interrompu. En effet, malgré le réel intérêt social et citoyen de ce projet, le manque de financements n'a pas permis d'en assurer la pérennité. Néanmoins, de ce projet riche en initiatives est né un collectif de graulhétois, aujourd'hui monté en association, qui se retrouve autour d'une activité couture mise à profit pour des causes humanistes (ligue contre le cancer, etc.). Nous continuons donc à accueillir cette association tous les mardis, sur la base d'une convention.

Toutefois, la mise en œuvre du projet M a été bénéfique puisqu'il a constitué, pour l'Association, une préfiguration du Sas Impulsion, action déployée à compter de novembre 2025 en réponse à un appel à projets de l'État, de la Région et du Conseil Départemental. Il s'agit de remobiliser un public éloigné du droit commun, pour faciliter leur insertion sociale dans un premier temps.

Les dispositifs de l'Association mobilisaient au 31/12/2025 un effectif de 56 professionnels dont 36 permanents, les autres professionnels représentant les salariés en insertion. Concernant les permanents, nous notons un âge moyen de 44 ans et une ancienneté moyenne de 4 ans. Deux salariés dépassent les 10 ans d'ancienneté, dont l'une fête ses 20 ans au sein de l'Association début 2026. 28 personnes sont à temps complet. Sur les 8 temps partiels, 6 sont choisis. L'Association fait son maximum afin d'éviter les temps partiels subis qui génèrent de la précarité. 78% des effectifs permanents sont en CDI. Les femmes sont surreprésentées puisqu'elles sont au nombre de 23 pour 13 hommes. Les postes de la Direction et de chefs de services sont tous occupés par des femmes, indicateur allant à l'encontre des statistiques habituelles selon lesquelles les postes à responsabilités sont peu féminisés.

Depuis 2022, l'Association a engagé une forte dynamique sur la formation. Les objectifs poursuivis sont pluriels. Il s'agit avant tout de favoriser la professionnalisation des salariés. Ce point est d'autant plus important que les réglementations évoluent progressivement vers une obligation de qualification. D'autre part, la formation permet aux salariés de prendre du recul et de s'épanouir. Or la satisfaction des salariés peut contribuer à dynamiser les équipes. Enfin, dans une société où la mobilité devient la norme, il nous semble important de permettre aux individus que nous recrutons de se former afin qu'ils restent attractifs sur le marché du travail.

Ainsi, l'ensemble des cadres est aujourd'hui détenteur de diplômes de niveau CAFDES ou CAFERUIS. L'agent administratif a obtenu le diplôme d'assistant de direction. Les encadrants techniques ont tous été formés aux bases de leurs missions. Et les salariés de la MECS sont encouragés à suivre des formations ou à s'engager dans

des VAE. Ainsi, une référente a débuté une VAE Assistant de service social et une AEVQ est inscrite sur une VAE Educateur spécialisé. L'Association facilite le suivi de ces formations en permettant aux professionnels de faire des stages relatifs aux métiers visés et en leur octroyant des temps pour l'écriture des dossiers à rendre.

De plus, nous avons largement développé en 2025 les temps formatifs en interne. L'ensemble des salariés a été sensibilisé aux pratiques de bientraitance, conformément au plan d'actions établi par l'Association en cohérence avec les préconisations de l'évaluation externe, réalisée par le cabinet Ad'Venir. Suite à cette dernière, l'Association a également apporté des améliorations en termes de formalisation. C'est dans ce cadre qu'ont été rédigés le projet associatif, les politiques Bientraitance, RH, gestion de crise et de la qualité. De la même manière, sur la MECS, les parcours ont gagné en termes de traçabilité et ce, afin de garantir la place d'acteur des usagers.

La mise en œuvre de ce plan d'actions a généré une surcharge de travail pour l'ensemble des équipes. En contrepartie, l'Association a accompagné ce travail de mise en conformité par une poursuite de la démarche QVCT qui s'est soldée en 2025 par :

- Une réunion d'information sur les politiques de congés, de revalorisation salariale
- 3 jours de congés supplémentaires
- Une revalorisation financière de l'astreinte

L'Association Léo Lagrange reste attachée aux valeurs de probité, de transparence, et de partage. Ces valeurs se retrouvent dans chaque activité et dans les liens avec nos partenaires. Au-delà de relations très positives entretenues avec nos principaux financeurs que sont l'Etat et le Conseil Départemental, l'Association a contractualisé des conventions avec France Addictions, le Secours Catholique, etc. Elle a intégré le réseau Assiet en tant que membre actif, ce qui permet d'envisager des coopérations au niveau du territoire.

Le dispositif Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Les principaux objectifs pour l'année 2025 ont été la consolidation de l'accompagnement et la structuration des pratiques professionnelles au sein de la MECS.

Une activité stabilisée à 100 places

L'année 2025 constitue la première année complète de fonctionnement du dispositif avec 54 places d'internat, suite à l'extension autorisée en 2024.

Le taux d'occupation s'est maintenu à un niveau élevé, atteignant 99,95 % sur l'année, témoignant de la mobilisation constante des places disponibles dans un contexte de forte demande d'accueil des mineurs non accompagnés sur le territoire.

Par ailleurs, 9 places supplémentaires en diffus ont été ouvertes entre janvier et février 2025, conformément à l'arrêté d'extension en date du 14 octobre 2024. Cette ouverture s'est concrétisée par la mise en place de trois colocations de trois places chacune, situées pour deux d'entre elles à Albi, conformément aux attentes du Conseil Départemental, et à Graulhet pour la dernière.

Cette extension a été à l'origine d'une création de poste sur l'équipe des référents et d'un renforcement de l'équipe de la vie quotidienne grâce au passage à temps complet de deux AEVQ auparavant à temps partiel.

Ces nouvelles places portent désormais à 46 le nombre de jeunes accompagnés en diffus, venant compléter les 54 places d'internat. L'accroissement du nombre de places du dispositif permet aux usagers d'être hébergés sur des sites au plus près de leur lieu de scolarité ou de travail et participe à l'ouverture et à l'accès à l'autonomie des jeunes. De plus, l'extension du diffus, portant le nombre de places à un niveau équivalent de l'internat, permettra que la grande majorité des jeunes puissent passer de l'internat au diffus avant leur prise d'autonomie. Nous rendons ainsi possible pour tous la notion de parcours mise en avant au sein du projet d'établissement.

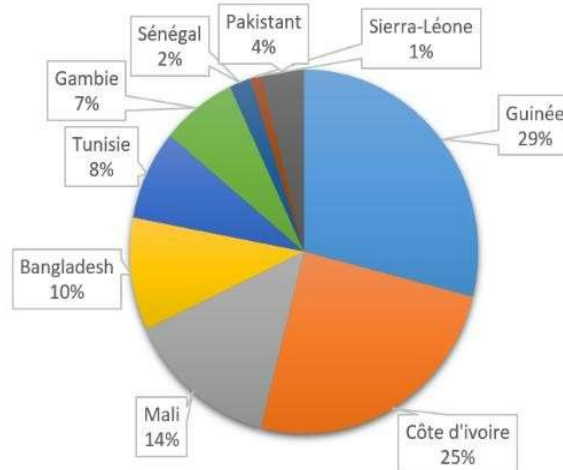
Ainsi, la MECS accompagne désormais 100 mineurs non accompagnés, soit près d'un tiers des MNA confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le Tarn et plus de la moitié des places spécifiquement dédiées aux MNA dans le département (182 places en 2025).

Les données chiffrées

Les nationalités représentées restent globalement similaires aux années précédentes. La répartition observée en 2025 s'inscrit dans la continuité des années 2023 et 2024, avec une présence majoritaire de jeunes originaires d'Afrique de l'Ouest, notamment de Guinée et de Côte d'Ivoire.

On peut cependant noter la poursuite d'une légère diminution du nombre de jeunes originaires de Tunisie et du Pakistan, déjà observée l'année précédente, ainsi qu'une légère augmentation des jeunes originaires du Mali.

Origines géographiques des jeunes au 31/12/25



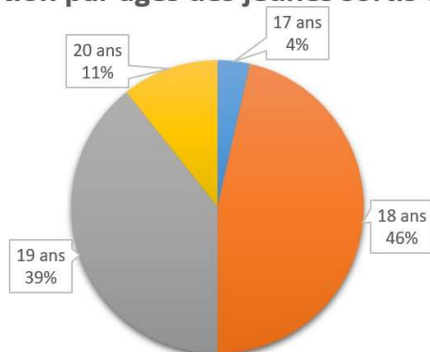
Moyennes des âges et sorties

En 2025, 27 sorties ont été enregistrées, un chiffre globalement stable par rapport à l'année 2024.

L'âge moyen de sortie s'établit à 18,6 ans. La durée moyenne de prise en charge est de 2,2 ans, contre 2,3 ans en 2024, restant ainsi globalement stable.

Les parcours d'accompagnement se concluent majoritairement par des sorties positives vers l'autonomie et l'insertion.

Répartition par âges des jeunes sortis en 2025



Sur l'année 2025, 93 % des jeunes sortants représentent des sorties positives. Parmi eux, 22 ont accédé à un logement autonome (logements du parc social, bailleurs privés ou Foyers de Jeunes Travailleurs), représentant 82% de l'ensemble des sorties.

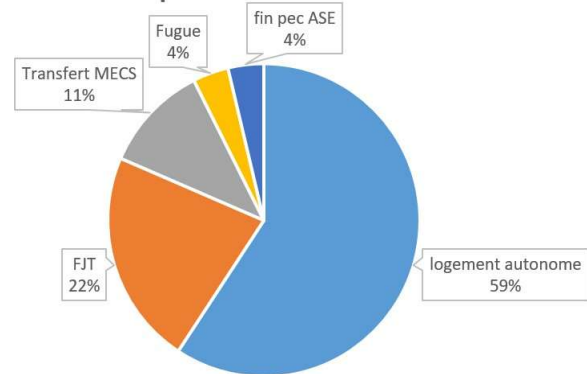
Trois jeunes ont été orientés vers d'autres structures, soit 11 % des sorties, dans le cadre de réorientations travaillées à la demande des jeunes et en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance.

Sur ces 25 sorties positives, la très grande majorité des jeunes étaient engagés dans un parcours d'apprentissage, à l'exception de 3 jeunes inscrits en formation qualifiante.

À la marge, une situation de fugue et une fin de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ont été enregistrées au cours de l'année (7%).

Dans l'ensemble, ces données confirment la stabilité des parcours d'accompagnement, observée ces dernières années, avec une majorité de sorties préparées vers l'autonomie. Les situations de rupture restent peu nombreuses et doivent être mises en perspective avec les contraintes importantes liées aux démarches de régularisation administrative et l'accueil occasionnel de jeunes déjà inscrits dans des parcours délinquantiels.

Répartition des motifs de sortie



L'accès au séjour et l'insertion professionnelle

En 2025, 35 demandes de titre de séjour ont été déposées auprès de la Préfecture.

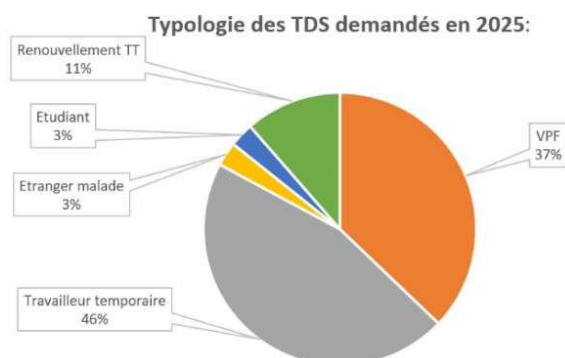
La répartition des demandes est la suivante :

- ✓ 13 titres de séjour « Vie Privée et Familiale » (VPF)
- ✓ 16 titres de séjour « travailleur temporaire »
- ✓ 4 renouvellements « travailleur temporaire »
- ✓ 1 titre de séjour pour motif de santé
- ✓ 1 titre de séjour étudiant

Au cours de l'année, 4 refus de titres de séjour assortis d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) ont été notifiés. L'ensemble des jeunes concernés ont fait appel de ces décisions et bénéficient de l'accompagnement d'un avocat et de l'aide juridictionnelle.

Le taux d'obtention des titres de séjour s'établit ainsi à 84 % en 2025, en progression par rapport à 2024 (75 %).

L'année 2025 s'inscrit également dans la poursuite de la dématérialisation des démarches administratives. Introduit en 2024, le dépôt des demandes de titres de séjour « Vie Privée et Familiale » via la plateforme ANEF est désormais pleinement intégré aux pratiques professionnelles. Depuis fin novembre 2025, les autres demandes de titres de séjour font également l'objet d'un dépôt dématérialisé via une plateforme préfectorale dédiée, confirmant la généralisation progressive de ces modalités.

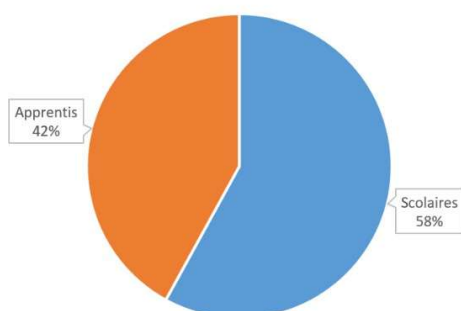


Comme les années précédentes, l'insertion scolaire et professionnelle constitue un enjeu majeur dans l'accès au droit au séjour. Les services préfectoraux portent une attention particulière à la qualité des parcours scolaires et professionnels, en privilégiant des trajectoires cohérentes, continues et sans rupture. L'accompagnement vers l'insertion demeure ainsi un axe central du travail socio-éducatif mené par les équipes.

Au 31 décembre 2025, 42 jeunes étaient engagés dans un parcours d'apprentissage, tandis que 58 jeunes étaient inscrits dans une formation scolaire ou qualifiante. On observe un léger recul du nombre d'apprentis par rapport à 2024, qui s'explique principalement par l'ouverture de nouvelles places en 2025, en cours d'année scolaire et l'arrivée de jeunes récemment confiés à l'aide sociale à l'enfance ayant un faible niveau scolaire.

Cette tendance devrait s'inverser progressivement en 2026, au fur et à mesure de l'avancée des parcours d'insertion des jeunes accueillis. Il est aussi probable que le contexte économique actuel et la baisse des aides aux employeurs pour l'embauche d'apprentis aient impacté la contractualisation de parcours en apprentissage.

Répartition scolaires / apprentis

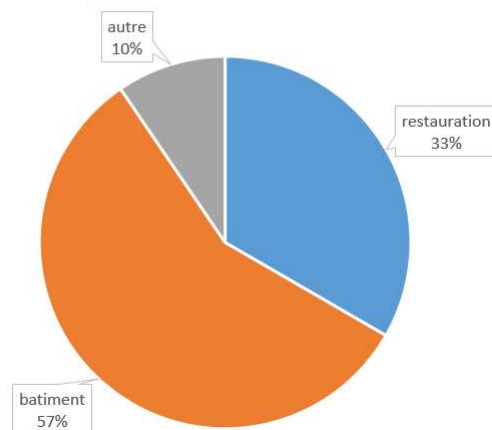


Parmi les scolaires :

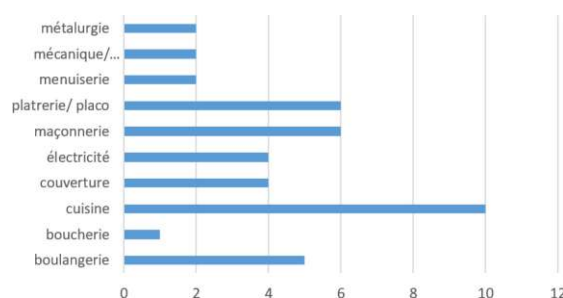
- ✓ 43 jeunes étaient en formation qualifiante en lycées professionnels,
- ✓ 6 jeunes étaient inscrits en UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants),
- ✓ 5 jeunes suivaient une Prépa apprentissage,
- ✓ 3 jeunes étaient scolarisés en seconde générale,
- ✓ 1 jeune était scolarisé en classe de troisième.

Concernant les domaines d'apprentissage, la répartition reste très similaire à celle observée en 2024.

Répartition par secteur d'activité au 31/12/2025



Les métiers du bâtiment demeurent largement majoritaires, représentant 57 % des parcours en apprentissage. Les métiers de la restauration occupent également une place importante avec 33 % des jeunes apprentis. Les 10 % restants se répartissent entre les métiers de l'automobile (mécanique et carrosserie) et la métallurgie, qui représentent chacun une part plus marginale dans les parcours professionnels des jeunes accompagnés.



Cette répartition confirme l'orientation majoritaire vers des secteurs professionnels en tension, offrant des débouchés rapides en emploi et favorisant l'insertion durable des jeunes.

Evaluation externe et réécriture du projet d'établissement – focus sur le CVS

En juin 2025, la MECS s'est soumise à l'évaluation externe, conformément à la loi du 02/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Une réforme de 2021 a modifié la fréquence de cette évaluation, la faisant passer de tous les 7 ans à tous les 5 ans. L'Association a eu recours à un cabinet externe. Deux évaluateurs sont venus sur site durant 2 jours pour s'entretenir avec des usagers et des professionnels de l'ensemble des services. Les pratiques professionnelles des équipes ont été valorisées. Les usagers ont mis l'accent sur la qualité de l'accompagnement. Néanmoins, l'évaluation a relevé la nécessité d'approfondir la traçabilité des actions réalisées dans le cadre des prises en charge.

Dans la continuité de cette démarche, un travail de réécriture du projet d'établissement a été engagé. Cette réflexion collective a mobilisé l'ensemble des équipes de la MECS et a permis de questionner les pratiques professionnelles et d'identifier plusieurs axes de travail pour l'année 2026.

La parole des jeunes, notamment exprimée au sein du Conseil de Vie Sociale (CVS), a également été prise en compte. Elle a conduit à la création et à l'adaptation de certains outils, notamment en FALC (Facile à Lire et à Comprendre), afin de faciliter la compréhension du cadre d'accompagnement par les jeunes accueillis.

La fin de l'année 2025 a également été marquée par une évolution de l'organisation du dispositif, avec un changement de chef de service des référents et la création d'un poste de coordinatrice, chargée d'un appui technique auprès de l'équipe des référents et d'un rôle de coordination sur les logements diffus.

Par ailleurs, la MECS a participé en 2025 à un appel à projets « ESMS numérique » porté par l'Agence

Régionale de Santé Occitanie, dans le cadre d'un regroupement en grappe d'établissements. Ce projet, retenu par l'ARS, permettra le déploiement du Dossier Usager Informatisé (DUI) et le passage progressif au tout numérique dès janvier 2026.

Participation des jeunes à la vie collective

L'année 2025 confirme le rôle central des résidents dans l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers, avec le CVS comme instance de dialogue et de co-construction. A ce titre, un CVS Diffus différencié du CVS Internat a été mis en place en 2025. Ces instances se tiennent une fois par trimestre. 4 siègent les représentants des résidents, élus par leurs pairs.

Les principaux axes de travail ont porté sur :

- L'amélioration des conditions matérielles de résidence avec, pour l'internat, le réaménagement des 26 salles de bain et l'achat de casiers à chaussures, et pour le diffus, l'achat de matériel de cuisine et le rafraîchissement des logements ;
- L'organisation de la vie quotidienne, avec l'animation de temps conviviaux, des temps de sensibilisation sur diverses thématiques, des ateliers de prévention variés, le réaménagement des horaires des repas et de contrôle du présentiel ;
- Le renforcement de l'autonomie des jeunes, de manière graduée et adaptée,
- La participation active des résidents aux décisions de l'Association concernant le fonctionnement de la MECS.



La dynamique participative engagée avec les résidents depuis plusieurs années s'est ainsi renforcée en 2025.

Perspectives 2026

L'année 2026 s'inscrira dans la continuité du travail engagé autour de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes.

Plusieurs axes de travail ont été identifiés dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement. En premier lieu, le déploiement du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) constituera un levier central afin de renforcer l'individualisation des parcours et la formalisation des objectifs éducatifs.

La MECS poursuivra également le développement de sa démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ), afin de consolider les pratiques professionnelles et d'évaluer régulièrement les actions menées au sein du dispositif.

Enfin, un axe de travail spécifique autour de la santé des jeunes sera engagé, conformément aux orientations du Schéma départemental Enfance-Famille, en lien avec les partenaires du territoire.

L'année 2026 s'inscrira dans la poursuite de la stabilisation de l'organisation de la MECS et dans le maintien de la spécialisation des équipes autour de l'accompagnement des mineurs non accompagnés.

Le dispositif Atelier Chantier d'Insertion

Dans la continuité des dynamiques engagées en 2024, l'année 2025 a été marquée par une consolidation des activités, un renforcement des partenariats et une adaptation continue aux besoins des publics, au service de l'évolution des parcours.

Une équipe stabilisée au service des parcours :

Après une année 2024 marquée par le renouvellement partiel de l'équipe, l'année 2025 a permis de stabiliser les pratiques et de renforcer la cohésion entre les différents professionnels.

Les deux encadrants techniques arrivés en 2024 ont ainsi pu bénéficier d'une formation aux bases de la fonction d'encadrant technique, contribuant à l'harmonisation des pratiques et à la construction d'une culture professionnelle commune. Cette consolidation a favorisé une meilleure coordination des accompagnements et une montée en compétence collective au service des salariés en parcours.

En juin 2025, la structure a toutefois été confrontée à un cambriolage. Cet événement a conduit à un réajustement de nos pratiques, notamment en matière de sécurisation des locaux et des modalités d'organisation. Ainsi, des mesures ont été mises en place, telles que l'installation d'un système d'alarme et une redéfinition des conditions d'accès aux locaux et aux équipements.

Une remise en état et un rééquipement rapide ont permis de garantir la continuité des activités dans des conditions satisfaisantes.

Des supports d'activités consolidés et des partenariats qui se renforcent :

✓ Le Comptoir de Services : une relation de confiance qui se développe

Les activités sur l'entretien des espaces verts se sont poursuivies, avec une stabilité des interventions sur les

communes partenaires. Soucieux de nous adapter aux attentes de chaque commune, nous veillons à expliciter auprès des salariés en parcours les exigences des commanditaires, afin de donner du sens au travail demandé et de renforcer leur compréhension des attentes professionnelles.

Nous réalisons régulièrement des opérations de désherbage manuel, notamment dans les cimetières, comme illustré ci-dessous, afin de répondre aux exigences du zéro phyto imposées aux communes. La présence des équipes en nombre permet d'obtenir un résultat très propre, apprécié par les administrés qui en témoignent régulièrement.



Le partenariat avec Tarn Habitat s'est particulièrement renforcé en 2025, avec une augmentation significative du nombre de chantiers confiés (au-delà des 8 opérations Coup de Pouce ayant permis la rénovation de 14 pièces dans des logements de locataires.)

Cette relation de confiance s'est traduite par la réalisation de travaux plus diversifiés et techniques :

- Réfection d'une partie d'une façade d'un bâtiment situé au cœur d'un quartier prioritaire.
- Peinture de plafonds dans les halls,
- Condémnation de cages d'escaliers,
- Travaux de plantations en pied d'immeuble.

Ces missions permettent de diversifier les supports d'activité et de renforcer les compétences des salariés, tout en consolidant notre ancrage territorial.

Un chantier mené en partenariat avec la Croix-Rouge est également venu enrichir les interventions, tout comme ceux avec des partenaires et entreprises du territoire.

Chaque nouveau chantier confié constitue ainsi un défi pour l'encadrant technique et son équipe, les amenant à s'adapter, à monter en compétences et à répondre aux exigences des commanditaires, tout en constituant un levier de valorisation pour les salariés en parcours.

Ci-dessous, de gauche à droite, quelques illustrations de nos activités : taille de haies au sein d'une résidence seniors, réfection de la partie basse d'une façade pour Tarn Habitat, et appui aux agents de la mairie de Giroussens pour le rebouchage de nids-de-poule.



✓ Le numérique : une offre installée et accessible

Les ateliers numériques se sont poursuivis avec une fréquentation régulière, à raison de quatre ateliers hebdomadaires comprenant entre 4 et 6 participants pour la découverte et l'apprentissage des rudiments de l'informatique.

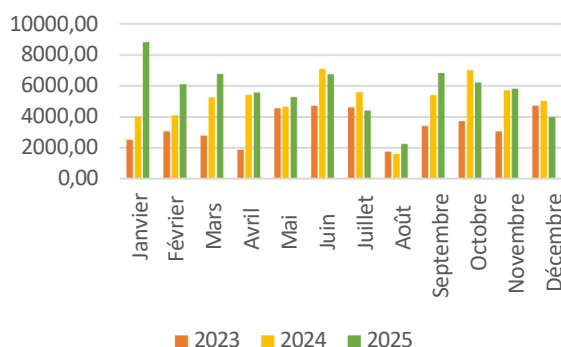


Des ateliers spécifiques ont également été proposés durant les vacances, notamment à destination des MNA, ainsi qu'aux salariés en insertion peu à l'aise avec les outils numériques qui constituent pourtant aujourd'hui une nécessité dans le cadre de la recherche d'emploi. Ces ateliers permettent ainsi de renforcer l'accès aux usages numériques.

✓ Le snacking : une montée de la qualité affirmée

Le snacking « Le Goût des Autres » poursuit sa dynamique avec une hausse marquée de la fréquentation, se traduisant par une progression significative du chiffre d'affaires, qui passe de 40 774 € en 2022 à 68 769 € en 2025, traduisant la consolidation de l'activité et l'attractivité croissante du support auprès du public.

Chiffre d'affaire GDA de 2023 à 2025



L'équipe, composée de 8 salariés, a gagné en autonomie et en qualité de production. Un travail a été mené sur la diversification des plats, des présentations et sur l'amélioration globale de la prestation. Les équipes ont développé de nouvelles compétences culinaires, renforçant leur professionnalisation.

L'ensemble des salariés en insertion positionnés sur ce support bénéficie de la formation HACCP. Au-delà de la professionnalisation que confère cette formation, cette dernière permet aux CDDI de mettre du sens sur les multiples procédures que nous leur demandons de suivre scrupuleusement.



Un accompagnement renforcé, entre dynamique positive et points de vigilance

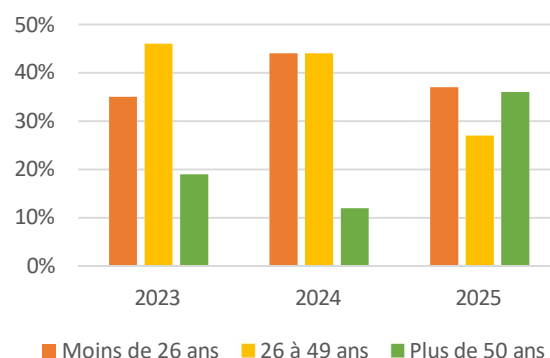
L'accompagnement socio-professionnel s'est poursuivi dans une logique d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, avec une adaptation constante aux besoins des salariés.

La conseillère en insertion professionnelle reçoit les salariés en insertion en RDV individuel à minima deux fois par mois. Elle organise des ateliers collectifs sur des thématiques différentes, en fonction des profils accompagnés. Elle est en lien constant avec le monde de l'entreprise, notamment dans le cadre de la recherche de lieux d'accueil pour les PMSMP et des visites de stages. Enfin, elle organise des préparations aux entretiens de recrutement.

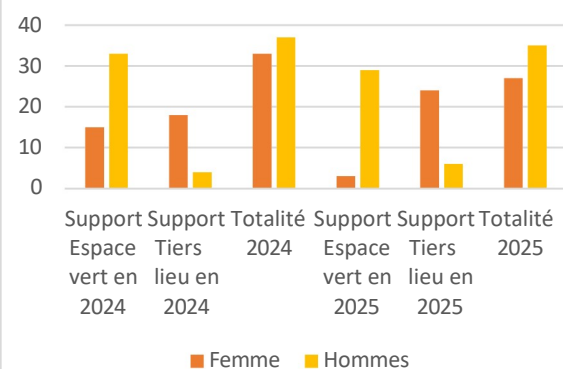
En termes de profils, les caractéristiques des publics accompagnés restent globalement similaires à celles observées les années précédentes. Si la parité globale est maintenue, on observe néanmoins en 2025 un déséquilibre plus marqué selon les supports d'activité, avec une majorité de femmes sur le snacking et une présence masculine plus limitée.

La répartition par âge évolue sur la période. Les moins de 26 ans, fortement représentés en 2024, sont peu nombreux en 2025. La part des 26-49 ans diminue, tandis que celle des 50 ans et plus augmente nettement.

Répartition par tranches d'âge des salariés entre 2023 et 2025



Répartition par sexe des salariés sur 2024 et 2025



En 2025, le profil des salariés accompagnés reste sensiblement le même que les années précédentes, toujours avec une prédominance de publics faiblement qualifiés. Ainsi, 22,5 % des salariés entrants présentent un niveau de qualification inférieur aux niveaux 1 et 2 (sans diplôme ou brevet), tandis que le niveau scolaire global demeure majoritairement inférieur au CAP.

Par ailleurs, les bénéficiaires du RSA représentent 27 % des publics accueillis. Toutefois, comme nous l'avons déjà constaté en 2024, une diminution des prescriptions de bénéficiaires du RSA est observée, et ce malgré la mise en œuvre d'actions de mobilisation, telles que l'organisation de deux journées portes ouvertes annuelles au sein de la structure. Ces éléments nous amènent à poursuivre notre réflexion quant aux leviers

à activer pour favoriser la mobilisation de ces publics sur le chantier d'insertion.

Les sorties positives poursuivent leur progression en 2025. Toutefois, une vigilance est à noter concernant la diminution du nombre d'immersions réalisées : 28 immersions en 2025 contre 30 en 2023 et 40 en 2024.

Le changement de CIP dans le cadre d'un congé maternité a nécessité une réorganisation temporaire. Le temps d'appropriation du projet et des outils ainsi que des modalités de coordination avec les encadrants techniques a impacté l'axe des immersions professionnelles.

Néanmoins, la professionnelle remplaçant la CIP permanente ayant multiplié les ateliers collectifs, notamment autour de la confiance en soi, le taux de sortie positive a continué d'augmenter. Nous veillerons toutefois à relancer la dynamique des PMSMP car ces dernières ouvrent des possibles (en termes de projets professionnels) pour les salariés en insertion et permettent la mise en lien de ces derniers avec le monde du travail.

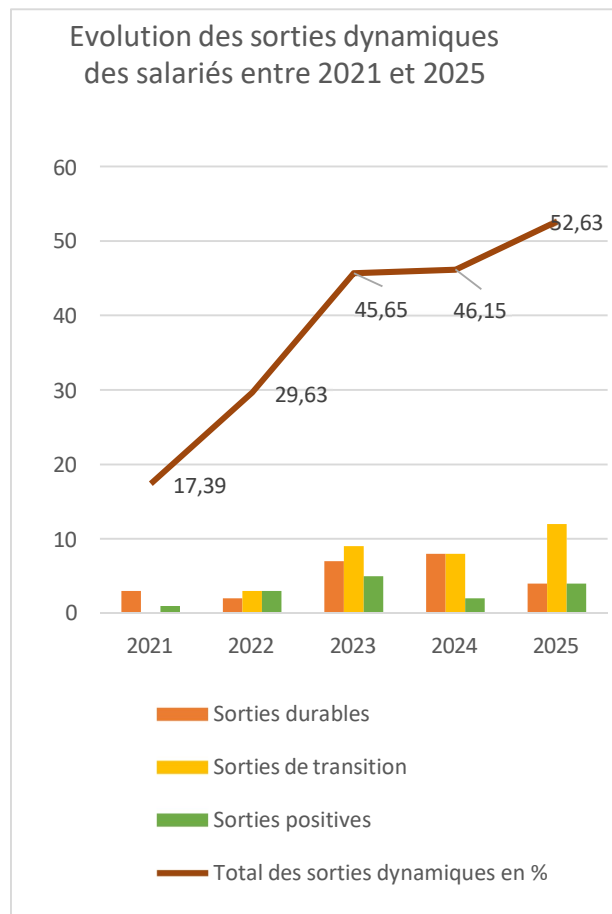
Ce point fera l'objet d'une attention particulière en 2026, notamment à travers un renforcement des liens avec les entreprises locales qu'il reste à développer encore.

Par ailleurs, l'année 2025 a permis de développer de nouvelles actions :

- Ateliers sur les conduites addictives (salariés et professionnels), avec France Addictions
- Bilans de santé avec la CPAM
- Formations sur l'image de soi (3 demi-journées), favorisant les savoir-être et la confiance en soi, avec une intervenante extérieure
- Ateliers budgétaires avec Finances et Pédagogie

- Ateliers de découverte des lieux stratégiques de la ville
- Communication verbale et non-verbale

Des intervenantes extérieures ont été mobilisées afin d'apporter une réelle plus-value aux contenus et à la qualité des interventions proposées.



Engagement dans les dynamiques territoriales d'insertion

La structure s'est engagée dans les travaux du Comité Local Pour l'Emploi (CLPE), instance mise en place dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023. Dans ce cadre, les échanges ont permis d'identifier la nécessité d'aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi, en leur proposant des actions de remobilisation adaptées.

Dans ce cadre, en juillet 2025, un appel à projets a été lancé par le CLPE. L'Association y a répondu et a été

retenue parmi 9 structures, avec le dispositif « **SAS Impulsion – L'ELAN** », représentant un véritable défi organisationnel et méthodologique pour l'équipe. Dans le cadre de ce projet, la structure a recruté une professionnelle pour déployer le dispositif et accompagner les usagers.

Le CLPE intervient à l'échelle du bassin ouest du département. L'action est donc prévue, dans le cadre de l'appel à projets, sur ce territoire, avec la mise en place de 4 cohortes de 6 à 8 bénéficiaires : deux à Graulhet, une à Gaillac et une à Lavaur. Chaque cohorte se déroule sur 6 semaines.

Ce dispositif de remobilisation vise à accompagner les bénéficiaires autour de plusieurs axes : santé, citoyenneté, ouverture aux dispositifs de droit commun, développement personnel et mise en perspective d'un projet professionnel. Les premiers résultats de la cohorte 1, fin 2025, sont encourageants, notamment en termes de remobilisation des publics, de sociabilisation, de prise de repères et de réappropriation de leur environnement.

Perspectives 2026

L'année 2025 confirme la place du chantier d'insertion comme un espace de remobilisation et de progression pour des publics aux parcours souvent fragilisés. Entre consolidation des actions existantes et ouverture à de nouvelles dynamiques, le dispositif poursuit son évolution avec une attention constante portée à l'adaptation des accompagnements.

Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans cette dynamique, avec la volonté de renforcer encore les liens avec les entreprises.

Rapport financier exercice 2025

L'exercice 2025 représente la première année où l'association fonctionne avec 100 places, ce qui constitue le maximum de ses agréments MECS. Nous détenons :

- 54 places sur l'internat, dans le bâtiment situé place du Languedoc
- 46 places sur les 15 appartements diffus disséminés à travers le département

L'insertion maintient son activité malgré une baisse de dotation équivalent à 0,45 ETP CDDI sur l'année.

Le SAS impulsion qui a débuté début novembre voit son réalisé 2025 mis à l'équilibre en attendant de faire le bilan définitif au 30 juin 2026.

De ce fait,

Les recettes d'exploitation augmentent de 218 000 €, somme qu'il faut analyser comme suit :

Internat	108 643,00 €
Diffus	155 425,00 €
C.C.A.S.	-16 920,00 €
Snacking	7 862,00 €
Espaces verts	22 267,00 €
Subventions	-52 891,00 €
Autres	-5 974,00 €
	218 412,00 €

Les augmentations internat et diffus sont dues principalement au nombre de journées supplémentaires facturées (respectivement + 650 et + 2680) et à une enveloppe d'extension de la prime Ségur de 39 884 €.

Les recettes du C.C.A.S. diminuent du fait du départ de la Maison des Familles de nos locaux à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

Les subventions baissent sensiblement du fait des conventions qui donnent lieu dorénavant à facturation et à l'arrêt du projet M.

La rubrique « Autres » diminue du fait principalement de la baisse d'une année sur l'autre des produits de cession et autres transferts de charges.

Les dépenses d'exploitation augmentent de 147 400 €.

Achats et autres	11 170,00 €
Impôts et taxes	23 251,00 €
Salaires	81 097,00 €
Charges salariales	28 802,00 €
Immobilisations	3 080,00 €
	147 400,00 €

Les principales évolutions sont dues à :

- L'augmentation des frais de location d'appartements, en cohérence avec le nombre croissant de places sur le dispositif (+ 31 000 €),
- La baisse des frais d'intérim (-48 760 €) du fait de la diminution des arrêts maladie,
- La mise en place par l'agglomération Gaillac-Graulhet d'une facturation à l'enlèvement des containers poubelles en remplacement de la taxe sur les ordures ménagères. A présent, nous sommes redevables de 56 € le container vert des déchets ultimes, 22 € le jaune du tri sélectif et 11 € le marron pour le compostage. Le coût passe de 1 900 € à 12 000 € sur l'année.
- Les frais de personnel augmentent par les taux de charge et un ETP moyen qui passe de 50.6 à 51.97.
- Les immobilisations ne subissent qu'une légère augmentation de 3 000 €, les travaux de rénovation des salles d'eau ne se terminant que sur 2026.

Les recettes financières s'élèvent à 7 688.70 € dont 7 161.00 € issues du compte à terme (5 750 € en 2024).

A noter que ce placement est soumis à l'impôt sur les sociétés à hauteur de 24% et que 1 380.00 € seront à régler en 2026 mais enregistrés sur 2025, année d'encaissement de ces sommes.

Les recettes et dépenses exceptionnelles ne sont plus prises en compte à compter de 2025 sauf sur des critères très précis définis par les nouveaux règlements ANC n°2022-06 et 2023-03.

Les résultats par section donnent ceci :

Internat	65 097,11 €
Diffus	70 840,49 €
Insertion	6 457,49 €
Vie locale	-3 300,00 €
	139 095,09 €

L'internat et le diffus affichent des excédents du fait de la maîtrise des coûts. Ceux-ci ont été présentés au département et seront affectés sur l'exercice 2027 après validation de leur part.

Les résultats de l'insertion permettent de trouver globalement un équilibre. Les recettes sont en augmentation de plus de 11 000 €, les dépenses se maintiennent sauf les charges de personnel qui diminuent sensiblement de plus de 30 000 € notamment du fait de la baisse des effectifs en CDDI (-0.45 ETP).

Enfin, et ce afin de répondre favorablement à la Chambre Régionale des Comptes, la section « DG » a été supprimée. Une section « Vie locale » a été mise en place afin d'impacter des coûts sans lien avec les autres projets. Pour 2025, une perte de 3 500 € a été actée concernant la dernière enveloppe du conseil citoyen que la mairie de Graulhet ne nous versera pas.

Les comptes sont donc arrêtés de la sorte :

Sous gestion contrôlée Internat :	65 097,11 €
Sous gestion contrôlée diffus :	70 840,49 €
Sous gestion libre :	3 157,49 € (regroupant CDS, Snacking et vie locale).

Les fonds associatifs

Vous trouverez ci-dessous une vue des fonds associatifs au 31/12/2025 faisant la distinction entre les résultats sous gestion contrôlée et sous gestion libre.

Situation sous gestion libre	1 356 020,69 €
Dont fonds propres	2 439,18 €
Dont réserves	132 198,68 €
Dont report à nouveau	916 631,00 €
Dont résultat de l'année	3 157,49 €
Dont subvention d'investissement	301 594,34 €
Situation sous gestion contrôlée	916 191,17 €
Dont excédents à l'investissement	184 534,60 €
Dont excédents compensation déficits	288 603,17 €
Dont excédents compensation charge amortissement	119 350,54 €
Dont résultat à affecter	323 702,86 €

Le budget 2026

Pour élaborer le BP26, l'Association a maximisé les dépenses et minimisé les recettes. Nous sommes partis du réalisé 2024 et de l'atterrissage 2025 au 30.09.2025. Le budget de la MECS est moindre que le réalisé 2025 car nous nous sommes basés sur le prix de journée. Nous n'avons donc pas intégré les intérêts du compte à terme ni la quote part des subventions d'investissement. En 2026, il faut également déduire la rallonge du CD81 au titre de la prime Ségur, qui était un versement exceptionnel pour couvrir la prime versée en 2024 et non couverte par le CD.

Pour l'insertion, nous savions que les ACI ne bénéficieraient pas du PDI (arrêt des subventions au titre de l'insertion professionnelle). Toutefois, le PDI est à présent ciblé sur l'insertion sociale et nous avons répondu à 2 appels à projets qui ont été retenus, permettant donc un équilibre au global. D'autre part, nous avons répondu à un appel à projets FSE, ce qui contribue à augmenter les recettes. Au global, le BP26 est très proche du réalisé 2025.

Les principaux risques et incertitudes

Au regard des perspectives à court terme, il n'y a pas de risques pressentis à ce jour.

Evènements post-clôture

Fin des travaux de réaménagement des salles d'eau.

Début mars 2026, les travaux se sont achevés. L'enveloppe de 400 000 € sera dépassée légèrement pour se situer à 405 000 €.

Un prêt de 400 000 € a été lancé sur la Caisse d'Épargne et l'amortissement a débuté début mai 2026.

L'affectation des résultats

Compte tenu de la conjoncture et des prévisions à court terme, il a été proposé au département

- D'affecter le résultat de l'internat de 65 097,11 € en provisions pour charges,
- Et celui du diffus en compensation des charges d'amortissement pour 50 000 € et provisions pour charges pour 20 840,48 €.

Association Léo Lagrange Graulhet - Structure-2026

Charges		Total
60	Achats	378 550,00 €
601	Achats de matière première	105 250,00 €
602	Achats stockés	44 000,00 €
603	stock	
604	Prestation de services	
605	Achat matériel	5 500,00 €
606	Achats fournitures non stockées	223 800,00 €
607	Achats de marchandises	
609	RRR	
61	Charges externes	234 650,03 €
611	Sous-traitance générale	26 150,00 €
613	Locations immobilières	126 000,00 €
613	Locations mobilières	6 150,03 €
614	Charges locatives	
615	Entretien réparations	49 000,00 €
616	Primes d'assurances	27 350,00 €
618	Divers	
62	Autres charges externes	617 750,00 €
621	Personnel extérieur à l'entreprise	102 000,00 €
622	Honoraires	42 000,00 €
623	Publications	
624	Transports et déplacement	31 000,00 €
625	Note de frais personnel	10 500,00 €
626	Frais de télécom et postaux	16 200,00 €
627	Service bancaire	2 150,00 €
628	Prestation hébergement/info/nett	410 800,00 €
	Adhésion	3 100,00 €
63	Impôts et taxes sur salaires	150 405,00 €
631	Taxes sur salaires	76 210,00 €
633	participation formation	37 395,00 €
635	Taxe foncière	36 800,00 €
	Autres impôts, taxes et versements	
	total charges de structures	1 381 355,03 €
64	Salaires et charges	1 804 092,49 €
	Admin/encadrement/coordination	146 648,01 €
	cdd insertion	406 026,30 €
	Adulte relais	
	Salaires bruts projet MNA	927 091,18 €
	Charges patronales projet MNA	290 927,00 €
	CSE	19 000,00 €
	Médecine du Travail	13 400,00 €
	Autres charges	1 000,00 €
	total charges réelles	3 185 447,52 €
65	Charges de gestion courante	
657	Argent de poche	35 000,00 €
66	Charges financières	16 602,00 €
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements	191 740,00 €
68	Dotations aux provisions (risques)	
689	Fonds dédiés	
	total charges	3 428 789,52 €

produits		Total
70	Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	212 225,00 €
	701 Recette Goût des autres	60 000,00 €
	706 Tarn Habitat	19 000,00 €
	La Poste	13 000,00 €
	Cadalen	12 825,00 €
	Marssac	7 600,00 €
	Gaillac	18 500,00 €
	Busque	17 000,00 €
	Briatexte	45 000,00 €
	Agglo - Les cuves	4 100,00 €
	Tarn habitat - Les cuves	4 100,00 €
	Graulhet Les Cuves	4 100,00 €
	Récupérateurs d'eau + autres	7 000,00 €
	Autres	
71	Productions stockées	
72	Productions immobilisées	
73	Produits à charge du département	2 580 041,05 €
74	Subventions	598 356,47 €
	Villes	
	Ville de Busque	
	Ville de Briatexte	
	CC Tarn Dadou	
	Conseil Départemental	
	PDI	20 000,00 €
	Conseil Régional	
		2 000,00 €
	Etat*	
	ASP aide aux postes	443 256,13 €
	ASP part modulée	
	Sas Impulsion	20 000,00 €
	FSE+	77 886,08 €
	Autres	
747	Quote part subv	35 214,26 €
	total produits réels	3 390 622,52 €
75	Produits de gestion courante	
756	Adhésions	
76	Produits financiers	5 750,00 €
77	Produits exceptionnels	
		32 417,00 €
78	Reprise fds dédiés	
	TOTAL PRODUITS	3 428 789,52 €



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Foyer Léo Lagrange

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association Foyer Léo Lagrange
Place du Languedoc - BP141 - 81300 Graulhet

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Foyer Léo Lagrange

Place du Languedoc - BP141 - 81300 Graulhet

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'Association Foyer Léo Lagrange,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Foyer Léo Lagrange relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Foyer Léo Lagrange à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 10 juin 2026

KPMG S.A.

 Signature numérique
de Anne Briqueteur
Urbain
Date : 2026.06.10
18:43:11 +02'00'

Anne Briqueteur
Associée

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)	9 507	771	8 736	0,30		
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	27 439		27 439	0,93	27 439	0,98
. Constructions	2 629 765	1 204 701	1 425 065	48,28	1 484 959	53,13
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	402 356	313 536	88 820	3,01	87 362	3,13
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes	324 419		324 419	10,99		
Immobilisations financières						
. Autres immobilisations financières	11 756		11 756	0,40	9 384	0,34
TOTAL (II)	3 395 735	1 518 237	1 877 498	63,61	1 609 145	57,57
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	5 826		5 826	0,20	9 288	0,33
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	274 748		274 748	9,31	239 039	8,55
. Autres créances	18 136		18 136	0,61	78 111	2,79
Charges constatées d'avance					592	0,02
Disponibilités	766 514		766 514	25,97	858 738	30,73
TOTAL (III)	1 065 224		1 065 224	36,09	1 185 768	42,43
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 470 466	1 519 008	2 951 459	100,00	2 794 912	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	2 439	0,08	2 439	0,09
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	724 687	24,55	692 862	24,79
Report à nouveau	916 631	31,06	1 030 396	36,87
Excédent ou déficit de l'exercice	326 860	11,07	105 825	3,79
Situation nette (sous total)	1 970 618	66,77	1 831 522	65,53
Subventions d'investissement	301 594	10,22	324 499	11,61
TOTAL (I)	2 272 212	76,99	2 156 021	77,14
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	293 126	9,93	341 792	12,23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 215	6,68	110 674	3,96
Dettes fiscales et sociales	188 463	6,39	185 988	6,65
Autres dettes	443	0,02	437	0,02
TOTAL (IV)	679 247	23,01	638 891	22,86
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 951 459	100,00	2 794 912	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 30/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2025
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	200	0,01			200	N/S
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	68 769	2,02	60 907	1,89	7 862	12,91
- Ventes de prestations de services	190 459	5,59	186 617	5,78	3 842	2,06
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	3 133 093	91,90	2 921 314	90,51	211 779	7,25
- Ressources liées à la générosité du public						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions			13 966	0,43	-13 966	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles	7 991	0,23			7 991	N/S
Autres produits	954	0,03	177	0,01	777	438,98
Total des produits d'exploitation (I)	3 401 467	99,77	3 182 980	98,61	218 487	6,86
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	1 100 638	32,28	1 091 690	33,82	8 948	0,82
Aides financières	28 953	0,85	27 316	0,85	1 637	5,99
Impôts, taxes et versements assimilés	134 064	3,93	110 813	3,43	23 251	20,98
Salaires et traitements	1 436 494	42,14	1 355 397	41,99	81 097	5,98
Cotisations sociales	378 554	11,10	349 752	10,84	28 802	8,23
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	182 298	5,35	179 218	5,55	3 080	1,72
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles	336	0,01			336	N/S
Autres charges	3 601	0,11	3 315	0,10	286	8,63
Total des charges d'exploitation (II)	3 264 937	95,77	3 117 500	96,59	147 437	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	136 530	4,00	65 480	2,03	71 050	108,51
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation			712	0,02	-712	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7 689	0,23			7 689	N/S
Autres intérêts et produits assimilés			5 750	0,18	-5 750	-100,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (III)	7 689	0,23	6 462	0,20	1 227	18,99
CHARGES FINANCIERES:						
Intérêts et charges assimilées	3 744	0,11	4 311	0,13	-567	-13,14
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et						
Total des charges financières (IV)	3 744	0,11	4 311	0,13	-567	-13,14
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 945	0,12	2 151	0,07	1 794	83,40
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	140 475	4,12	67 631	2,10	72 844	107,71
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			38 278	1,19	-38 278	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			85	0,00	-85	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			38 193	1,18	-38 193	-100,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 380	0,04			1 380	N/S
Total des produits (I + III + V)	3 409 156	100,00	3 227 721	100,00	181 435	5,62
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 270 061	95,92	3 121 896	96,72	148 165	4,75
EXCEDENT OU DEFICIT	139 095	4,08	105 825	3,28	33 270	31,44
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE
Aux comptes annuels de l'exercice clos
Le 31 décembre 2025

Sommaire

A- DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

- 1- L'Objet social
- 2- Les Activités
- 3- Les Moyens

B- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1- Evénements principaux de l'exercice
- 2- Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 3- Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

C- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

- 1- Bilan actif
- 2- Bilan passif

D- INFORMATION RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT

A- DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

1- L'Objet social

L'association Léo Lagrange de Graulhet a pour but d'insérer socialement et professionnellement les personnes en difficulté ou ayant un besoin particulier. Elle agit contre les répétitions de situations d'exclusion, de faiblesse, de fragilité. Elle participe activement au changement de regard de la société sur ces publics et ce dans un esprit de respect des personnes. Elle contribue à l'animation sociale du territoire, développe des initiatives dans le champ de l'économie sociale, solidaire et circulaire.

2- Les Activités

A compter de 2025, le projet M ayant été arrêté, l'association ne développe plus que 2 projets forts :

- L'accompagnement et l'hébergement de Mineurs Non Accompagnés (MNA).
L'Association est habilitée par le Département du Tarn, au titre de l'article L312-1- 1° du CASF, pour l'accueil de 54 MNA en internat et 46 en diffus (colocations dans le département). Ce public, placé au sein de la structure par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département du Tarn, bénéficie d'une prise en charge moyenne de 24 mois. Les objectifs principaux de cet accompagnement sont la régularisation administrative par l'obtention du Titre de Séjour, l'insertion professionnelle et l'autonomie par le logement
- L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) accompagne des publics en situation d'exclusion issus du territoire du canton de Graulhet (convention pour 19.71 ETP CDDI). Cet outil vise à encourager une dynamique positive personnelle, sociale et professionnelle à partir d'une mise en situation de travail pendant une période de 6 mois, renouvelable. Les objectifs sont l'apprentissage de compétences pratiques et théoriques à visée pré-qualifiante, la prise de confiance en soi, l'accompagnement à la résolution des difficultés sociales et la construction d'un projet professionnel.

3- Les Moyens

Pour développer ces projets, l'Association se déploie sur 2 sites sur Graulhet.

L'association emploie 59 salariés, représentant 49.19 ETP :

- 29 salariés sur les ACI dont 25 CDDI
- 25 salariés sur le projet MNA
- 5 salariés sur la Direction Générale

A- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1- Événements principaux de l'exercice.

L'exercice 2025 a été principalement marqué par les événements suivants :

1.1- La conclusion de l'audit de la Chambre Régionale des Comptes,

Le 11 juin 2025, ce rapport a été mis à la connaissance du public avec les mesures à corriger.

- a) – Surveiller le plafond des recettes sur le dispositif des chantiers d'insertion qui ne doit pas dépasser 30% voire 50% (par dérogation) des dépenses.

Le montant annuel des recettes a montré que l'association se rapproche de ce taux sans jamais le dépasser. Néanmoins et afin de nous assurer d'être en conformité, nous avons demandé la dérogation à la DDTES qui nous l'a acceptée.

- b) Retracer fidèlement une analytique tant sur le plan du fonctionnement que sur celui de l'investissement.

L'analytique fonctionnelle a toujours été une approche de pilotage que nous conduisons au quotidien. Celle-ci permet à la fois de contrôler et analyser les dépenses prévues, faire des choix à court terme et de se projeter à moyen terme afin de présenter des budgets cohérents et objectifs.

L'analytique d'investissement n'étant pas une approche demandée par nos donneurs d'ordre, ce point était laissé sans objet. L'utilisation du nouveau logiciel sera l'occasion de la mettre en place et ainsi acquérir une culture technique propre à la comptabilité publique. De plus, nous avons aussi fait appel à un cabinet d'audit spécialisé dans l'accompagnement de structures publiques pour qu'il reconstitue rétroactivement cette analytique.

- c) Revoir l'organisation administrative et financière

Des ajustements de conformité ont été demandés par la CRC. L'association a pris en compte cette attente, ce qui a été l'occasion de clarifier les attributions et responsabilités de chacun dans un cadre défini et publié afin de respecter, là aussi, le cadre légal.

- d) Etablir des budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement.

La comptabilité analytique évoquée dans la recommandation numéro 2 vient en appui sur cette recommandation numéro 4. Il y a toujours eu une comptabilité analytique, il y a toujours eu des budgets de fonctionnement prévisionnels. Le nouveau logiciel permettra la mise en place de budgets d'investissement et ainsi répondre dans son ensemble aux recommandations de la C.R.C.

1.2- Le démarrage des travaux de réaménagement des 26 salles d'eau.

Ce chantier, débuté en mars 2025, s'est déroulé sur une année pour se terminer en mars 2026. L'impossibilité de fermer l'établissement pour ce genre de gros travaux a nécessité de fonctionner par zone, ce qui a compliqué la tâche.

Au 31 décembre 2025, le chantier était avancé à 80%, aucun corps d'état n'ayant terminé son marché, l'ensemble des dépenses sont restées 'en cours d'immobilisations'.

1.3- Installation de la climatisation dans les services administratifs.

Le dérèglement climatique nous a amené des températures caniculaires ces derniers étés. Afin d'apporter aux équipes une amélioration du confort et de travail et en accord avec le département, il a été décidé d'installer la climatisation dans le service administratif, ceci après avoir préalablement isolé les combles.

1.4- Achat de véhicules.

Le département nous ayant préconisé de ne pas avoir recours à nouveau au leasing de véhicules, ils ont accepté que nous les achetions en fin de contrat. Début janvier 2025, 22 000 € ont donc été investis sur deux véhicules citadines.

1.5- Evaluation externe.

Afin de répondre aux obligations réglementaires, la M.E.C.S. a fait procéder cet audit. Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation, la loi du 24 juillet 2019 a modifié les procédures.

La fréquence d'évaluation est passée de 7 à 5 ans et un référentiel commun a été créé.

La visite sur place s'est déroulée mi-juin 2025 et a mobilisé 9 500 €, là aussi validés par le département.

1.6- Fonctionnement nouveau logiciel de gestion.

Au 1^{er} janvier 2025, ce logiciel dédié sur le dispositif E.S.S.M.S. a été démarré.

A terme, la comptabilité, les immobilisations, la facturation vont être traitées par ce dernier. Ces données saisies vont nous permettre d'éditer des télé budget et télé CA directement (sans saisie externe donc) ce qui fiabilisera les informations. Nous allons pouvoir aussi préparer des budgets de fonctionnement ET d'investissement.

L'Etat des Recettes et Dépenses (EPRD / ERRD) demandé par le département sera édité et piloté de ce même logiciel.

1.7- Démarrage du projet SAS Impulsion.

Courant 2025, l'association a répondu à un Appel A Projet conjoint de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental appelé SAS Impulsion.

L'objectif est d'expérimenter des parcours d'accompagnement sur des publics éloignés de l'emploi pour lesquels les dispositifs de droit commun ne fonctionnent pas.

Ce projet court de novembre 2025 à juin 2026 avec une enveloppe de 42 000 €. La C.I.P. a été augmentée de 0.2 E.T.P. et un 0.5 E.T.P. a été embauché.

1.8- Mise en place du Dossier de l'Usager Informatisé (D.U.I.).

L'ARS, via l'association SEHOC, a mobilisé des fonds afin que les structures se dotent d'un logiciel informatisant le dossier administratif de l'utilisateur. A ce jour, la structure a bénéficié de 8500 € d'investissement pour l'achat de PC et de 8500 € de fonctionnement pour le remboursement des formations, paramétrages et hébergement des données. Une dernière enveloppe de 5000€ en fonctionnement était prévue sur 2026 mais l'association SEHOC ayant

été mise en redressement judiciaire au 1^{er} février 2026, il y a de grandes probabilités que nous n'en touchions qu'une partie voire rien du tout.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice.

- Fin des travaux de réaménagement des salles d'eau.

Début mars 2026, les travaux se sont achevés. L'enveloppe de 400 000 € sera dépassée légèrement pour se situer à 405 000 €.

Un prêt de 400 000 € a été lancé sur la Caisse d'Epargne et l'amortissement a débuté début mai 2026.

Méthode générale

Principes généraux

Art 831-1 Mention des règlements comptables de l'autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels :

- **Règlement ANC n°2014-03 (PCG) ;**
- Règlement ANC n°2018-06 (personnes morales de droit privé à but non lucratif) ;
- Autres règlements le cas échéant (par exemple : règl ANC n°2019-04 (ESSMS), règl ANC n°2019-03 (OPCO, CPIR, ...)

Pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025, mention de la première application des règlements :

- ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers ;
- ANC 2025-01 sur une information sur les honoraires de certification des informations de durabilité (si l'entité est concernée) ;
- ANC 2025-02 relatif au traitement comptable d'une contribution exceptionnelle et des taxes instaurées par les articles 48 et 95 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 (si l'entité est concernée) ;
- Le cas échéant, ANC 2024-07 relatif à la distinction dettes – autres fonds propres (si appliqué par anticipation).

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Changement de méthode d'évaluation :

- Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation :

- Mise à jour de la nomenclature des comptes et modernisation des modèles des états financiers conformément au règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03. Le règlement a pour effet notamment :
 - L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
 - La suppression de la technique du transfert de charge,
 - La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers,
 - L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

- Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.
- Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC 2022-6.
- Les principaux impacts sur les comptes au 31/12/2025 sont les suivants :

Poste concerné (ancien modèle) 2024	Montant N-1 ancien modèle format montant 2024	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle	Montant après reclassement
777	34 921,00 €	ANC 2022-06 ET ANC 2023-03	747	34 921,00 €
791	3 124,00 €		757	3 124,00 €
791	10 842,00 €		6419	10 842,00 €

C- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1- Bilan actif

Immobilisations corporelles : mouvements principaux

Les investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

Nature de l'immobilisation	Fournisseurs	Montant
Evaluation externe M.E.C.S.	Ad-Venir	9 507,00 €
Réparation toit insertion	Boumesla	8 184,00 €
Isolation combles admin	Tontons souffleurs	7 744,06 €
Clim adminstration	GPE	56 282,50 €
Véhicules C3 X 2	Citroën	22 000,00 €
Total		103 717,56 €

Immobilisations incorporelles et corporelles : amortissements pour dépréciation

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions, installations	Linéaire par composants	Tableau ci-dessous
Installations techniques	Linéaire par composants	Tableau ci-dessous
A.A.I Constructions	Linéaire par composants	Tableau ci-dessous
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Matériel de transport neuf	Linéaire	5 ans
Matériel de transport occasion	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans
Logiciels	Linéaire	1 an
Site internet	Linéaire	2 ans

- *Modalités de répartition par composants et durée :*

Règles immeuble H L M	%	Durée
Structure	79	50 ans
Menuiseries extérieures	4	25 ans
Chauffage collectif	3	25 ans
Etanchéité	1	15 ans
Ravalement	2	15 ans
Electricité	6	25 ans
Plomberie	5	25 ans
Total	100	

- La dotation d'amortissement de l'exercice s'élève à : 182 297.60 €
- Le montant cumulé des amortissements au 31/12/25 s'élève à 1 519 007.90 €

Immobilisations en cours :

Nature de l'immobilisation en cours	Montant
Rénovation salle d'eau	324 418,65 €
Total	324 418,65 €

Variation des immobilisations :

Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'Evaluation	0,00 €	9 507,00 €		9 507,00 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	27 439,00 €			27 439,00 €
Construction	719 734,75 €	8 184,00 €		727 918,75 €
AAI Construction	1 832 322,64 €	69 524,04 €		1 901 846,68 €
Matériels	155 810,02 €	13 165,66 €	37 351,40 €	131 624,28 €
Outillage industriel	6 489,92 €			6 489,92 €
Agencement	40 895,53 €		6 370,79 €	34 524,74 €
Matériel transport	103 621,71 €	22 000,00 €	6 000,00 €	119 621,71 €
Matériel informatique	40 271,94 €	10 552,00 €		50 823,94 €
Mobilier	61 770,08 €		2 498,66 €	59 271,42 €
En cours	0,00 €	324 418,65 €		324 418,65 €
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnement	9 384,00 €	3 300,00 €	928,00 €	11 756,00 €
Totaux	2 997 739,59 €	460 651,35 €	53 148,85 €	3 405 242,09 €

Ventilations des diminutions des immobilisations brutes :

Tableau des immobilisations – Aménagement du cadre général

	Augmentations de l'exercice	Ventilations des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	9 507,00 €			9 507,00 €		
Immobilisations corporelles	447 844,35 €			447 844,35 €		
Immobilisations financières	3 300,00 €			3 300,00 €		
Total	460 651,35 €			460 651,35 €		

	Diminutions de l'exercice	Ventilations des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles	0,00 €			0,00 €		
Immobilisations corporelles	52 220,85 €			52 220,85 €		
Immobilisations financières	928,00 €			928,00 €		
Total	53 148,85 €			53 148,85 €		

Variation des amortissements :

Libellé	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement. Indiquer le cas échéant la fourchette retenue	Mode d'amortissement	valeur au 31/12/2024	Augmentations - Dotations	Diminutions - Sorties	valeur au 31/12/2025
Frais d'Evaluation	5 ans	Linéaire	0,00 €	771,12 €		771,12 €
Construction	28 ans (moyenne)	Linéaire	297 053,53 €	25 038,14 €		322 091,67 €
AAI Construction	12 ans (moyenne)	Linéaire	770 044,63 €	112 564,40 €		882 609,03 €
Matériels et outillage	5 ans	Linéaire	108 656,67 €	22 262,26 €	37 015,22 €	93 903,71 €
Outillage industriel	5 ans	Linéaire	6 489,92 €			6 489,92 €
Agencement	7 ans (moyenne)	Linéaire	39 563,07 €	1 144,06 €	6 370,79 €	34 336,34 €
Matériel transport	5 ans	Linéaire	74 120,72 €	14 156,98 €	6 000,00 €	82 277,70 €
Matériel informatique	3 ans	Linéaire	38 708,05 €	1 459,06 €		40 167,11 €
Mobilier	5 ans	Linéaire	53 958,38 €	4 901,58 €	2 498,66 €	56 361,30 €
Totaux			1 388 594,97 €	182 297,60 €	51 884,67 €	1 519 007,90 €

Dépréciation des amortissements :

Situations et mouvements Rubriques	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,00 €	771,12 €		771,12 €
Immobilisations corporelles	1 388 594,97 €	181 526,48 €	51 884,67 €	1 518 236,78 €
Immobilisations financières	0,00 €			0,00 €
Stock et en cours				0,00 €
Créances				0,00 €
Totaux	1 388 594,97 €	182 297,60 €	51 884,67 €	1 519 007,90 €

Ventilations des diminutions des amortissements :

	Dotations de l'exercice	Ventilations des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	771,12 €		771,12 €		
Immobilisations corporelles	181 526,48 €		181 526,48 €		
Immobilisations financières	0,00 €		0,00 €		
Total	182 297,60 €	0,00 €	182 297,60 €	0,00 €	0,00 €

	Diminutions de l'exercice	Ventilations des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	0,00 €			0,00 €
Immobilisations corporelles	51 884,70 €			51 884,70 €
Immobilisations financières	0,00 €			0,00 €
Total	51 884,70 €	0,00 €	0,00 €	51 884,70 €

Evaluation et détails des stocks de matières premières :

Stocks et en-cours		
Postes	2025	2024
Matières premières et autres approvisionnements	5 825,74 €	9 288,14 €
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total	5 825,74 €	9 288,14 €

Dépréciation des stocks et en-cours

Non affecté.

Coûts d'emprunt incorporés dans le coût des stocks et en cours

Non affecté.

Créances clients et comptes rattachés :

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé		0,00 €	
Créances de l'actif circulant	292 884,00 €	292 884,00 €	
Charges constatées d'avance			
Total créances	292 884,00 €	292 884,00 €	0,00 €

Disponibilités au 31/12/2025

Organismes	Montant
CCM compte courant	429 034,13 €
CE compte courant	49 161,52 €
CCM Livret bleu	24 987,14 €
Compte à Terme	255 750,00 €
Intérêts non perçues	7 161,00 €
Caisse	233,13 €
Caisse GDA	187,55 €
Total	766 514,47 €

Les fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la Clôture
Fds propres sans droit de reprise	2 439,18 €				2 439,18 €
Fds propres avec droit de reprise					0,00 €
Ecart de réévaluation					0,00 €
Réserves sous gestion libre	132 198,68 €				132 198,68 €
Report à nouveau sous gestion libre	1 030 396,20 €	-81 940,54 €		31 824,65 €	916 631,01 €
Excédent ou déficit sous gestion libre N-1					0,00 €
Excédent ou déficit sous gestion libre	0,00 €		3 157,49 €		3 157,49 €
Réserves sous gestion contrôlée	423 121,34 €	169 366,97 €			592 488,31 €
Report à nouveau sous gestion contrôlée					0,00 €
Excédent ou déficit sous gestion contrôlée	357 132,22 €		135 937,60 €	169 366,97 €	323 702,85 €
Situation nette	1 945 287,62 €	87 426,43 €	139 095,09 €	201 191,62 €	1 970 617,52 €
Fds propres consommables					0,00 €
Subventions d'investissement	324 499,08 €		12 853,80 €	35 758,54 €	301 594,34 €
Provisions réglementées					0,00 €
TOTAL	2 269 786,70 €	87 426,43 €	151 948,89 €	236 950,16 €	2 272 211,86 €

Selon le Code de l'Action Sociale et des Familles, les fonds propres prennent, une forme qui dissocie les résultats de la Maison d'Enfants à Caractère Social, des résultats des autres projets.

L'Assemblée Générale validera les comptes qui dégagent un résultat excédentaire de 139 095,09€ mais votera l'affectation du résultat de 3 157,49 €. Le département nous affectera en 2027 leurs résultats de 65 097,11€ pour l'internat et 70 840,49 € pour le diffus.

Les fonds dédiés

Pas de fonds dédiés sur l'exercice 2025.

2- Bilan Passif

Fonds associatifs

Nature	Débiteur	Créditeur
Fonds propres		2 439 €
Autres réserves		132 199 €
Réserves sous gestion contrôlée		592 488 €
Report à nouveau sous gestion libre		916 631 €
Report à nouveau sous gestion contrôlée		
Subventions d'investissements		789 894 €
Amortissement des subventions	488 300 €	
Résultat de l'exercice sous gestion libre		3 157 €
Résultat de l'exercice sous gestion contrôlée		135 938 €

- *Le résultat déficitaire de -81 940.,55 € dégagé au 31/12/24 a été affecté en « Report à nouveau » conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2025.*
- *Les fonds associatifs de 2 439.00 € correspondent à l'intégration de la valeur des terrains.*

Etat des subventions d'équipements d'un montant de : 789 895 €

Organisme	Libellé	Année	Montant	Type amortissement
Conseil départemental	Installation	1998	72 944 €	amortie par composants
Conseil départemental	Réhabilitations	2007	123 750 €	amortie par composants
Conseil régional	Réhabilitations	2007	65 949 €	amortie par composants
DDE Palulos	Réhabilitations	2007	138 209 €	amortie par composants
FEDER	Réhabilitations	2007	31 423 €	amortie par composants
CAF	Informatique	2013	3 650 €	amortie en linéaire
Mairie de Graulhet	Trvx conformité	2014	12 000 €	amortie en linéaire
DIRECCTE	Matériel	2014	9 395 €	amortie en linéaire
DIRECCTE	Matériel	2015	9 495 €	amortie en linéaire
Mairie de Graulhet	Trvx conformité	2015	85 000 €	amortie en linéaire
DIRECCTE	Matériel	2016	10 518 €	amortie en linéaire
CAF	Réhabilitations	2016	555 €	amortie par composants
Conseil régional	Matériel	2016	9 400 €	amortie en linéaire
Conseil départemental	Matériel	2018	7 002 €	amortie en linéaire
Etat (FNADT)	Travx projet M	2022	197 751 €	amortie en linéaire
AGEFIPH	Autolaveuse	2025	1 469 €	amortie en linéaire
CARSAT	Autolaeuse	2025	2 856 €	amortie en linéaire
ARS via SEHOC	PC pour DUI	2025	8 529 €	amortie en linéaire
Total			789 895 €	

La dotation de l'exercice s'élève à 35 758.54 € pour un cumul de 488 300.07 € au 31/12/2025.
Etat des dettes au 31/12/2025

Dettes	Montant brut	A - 1 an	Entre 1 et 5 ans	A + 5 ans
Emprunt ASSOCIL	22 037,96 €	4 320,29 €	17 717,67 €	0,00 €
Emprunt CRCM 100 000 €	35 466,65 €	10 236,82 €	25 229,83 €	0,00 €
Emprunt CRCM Travaux foyer 330 000 €	200 744,52 €	27 274,96 €	141 605.00 €	31 864.56 €
Equipement M	31 076,79 €	11 221,75 €	19 855,04 €	0,00 €
Emprunt Caisse d'Epargne	3 800,00 €	3 800,00 €		
Concours bancaires				
Intérêts courus				
Cautions reçues				
Dettes diverses				
Dettes fournisseurs	197 215,00 €	197 215,00 €		
Dettes fiscales et sociales (dont congés/payés)	188 906,00 €	188 906,00 €		
Total	679 246,92 €	442 974,82 €	204 407.54 €	31 864.56 €

Engagements reçus : Les remboursements de l'emprunt ASSOCIL font l'objet d'une garantie à la fois par le Conseil Départemental (60%) et la Mairie de Graulhet (40%).

Dettes garanties par des sûretés réelles		
	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
ASSOCIL	22 037,96 €	100 000,00 €

D- INFORMATION RELATIVE AU COMPTE DE RESULTATTableau de ventilation des subventions d'exploitations

Nature	Année 2025	%	Année 2024	%
CD81 - CFPPA			15 000 €	
CD81 - PDI	5 520 €		11 500 €	
CD81 - SAS Insertion			9 870 €	
CD81 - SAS Impulsion	7 549 €			
Conseil Départemental	13 069 €	2,62 %	36 370 €	6,16 %
sas Insertion			2 450 €	
Agglo Gaillac - Graulhet	0 €	0,00 %	2 450 €	0,41 %
sas Insertion			3 000 €	
Conseil Régional	0 €	0,00 %	3 000 €	0,51 %
ASP IAE	478 453 €		486 557 €	
ASP aide au poste adulte relais	2 154 €		22 433 €	
M - Baignade quartier d'été			1 804 €	
M - clips en fabrique			3 000 €	
Etat	480 607 €	96,49 %	513 794 €	86,97 %
CAF - EVS			35 157 €	
ARS via SEHOC	4 393 €			
Divers	4 393 €		35 157 €	5,95 %
Total	498 069 €	99,12 %	590 770 €	100,00 %

Tableau de ventilation des produits

Nature	Année 2025	%	Année 2024	%
Hébergement	2 594 611,35 €	91 %	2 330 543,35 €	90 %
Recettes chantier Goût Des				
Autres	68 769,18 €	2 %	60 907,19 €	2 %
Comptoir de service	184 819,31 €	6 %	162 551,74 €	6 %
Location matériels et locaux	5 640,00 €	0 %	22 560,00 €	1 %
Adhésion	200,00 €	0 %	185,00 €	0 %
Autres produits	8 945,40 €	0 %	1 320,00 €	0 %
Total	2 862 985,24 €		2 578 067,28 €	

Comparatif des produits et des subventions

	2025	%	2024	%
Produits	2 862 985,24 €	85 %	2 578 067,28 €	81 %
Subventions	498 068,67 €	15 %	590 770,38 €	19 %
Total	3 361 053,91 €	100 %	3 168 837,66 €	100 %

Analyse du résultat exceptionnel 2025

Pas de situation exceptionnelle sur l'exercice 2025.

Effectifs au 31 décembre 2025

Nature	Salariés 31/12/2025	ETP 31/12/2025	Salariés 31/12/2024	ETP 31/12/2024
Directrice	1	1	1	1,00
Directrices adjointes	1	1	1	1,00
Chef de service - coordonateurs	2	2	2	2,00
Comptable	1	1	1	1,00
Secrétaire	1	1	2	1,52
Animation, suivi social	18	16,49	18	14,90
Agent restauration-entretien- veilleur de nuit	8	6,99	7	6,00
Encadrant technique	3	3	3	2,80
Assistant technique				
Salariés en insertion	24	16,71	27	22,01
Total	59	49,19	62	52,23

Engagements financiers

Les indemnités de départ à la retraite de l'ensemble du personnel représentent la somme de 86 710.85 € (70 935.88 € en 2024) charges comprises.

Hypothèses retenues :

- Age de départ : pas de changement par rapport à N-1
- Taux de rotation : pas de changement par rapport à N-1
- Taux actualisation : 3.60 %
- Taux moyen de charges : 50 % pour les cadres et 30 % pour les non-cadres

Engagements hors bilan

- Hypothèque immobilière de 8 000 € pour la garantie liée au prêt n°0000346226 et une hypothèque légale prêteur de deniers de 92 000 € pour la garantie du prêt 74268853669,
- Hypothèque immobilière de 330 000 € pour la garantie au prêt 30144014,
- Hypothèque immobilière de 320 000 € pour la garantie au prêt 30144018.

Informations au titre des opérations non inscrites au bilan

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations

Autres informations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mars 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement, le montant des rémunérations brutes versées au poste de direction entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 s'est élevé à 52 590.18 €.

Informations relatives à la rémunération du Conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'Administration assurent leurs missions totalement bénévolement. Ainsi, ils ne perçoivent aucune rémunération.

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	KPMG
Honoraires afférents à la certification des comptes	11 862,00 €
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité	
Total	



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Foyer Léo Lagrange

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Association Foyer Léo Lagrange
Place du Languedoc - BP 141 - 81300 Graulhet

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Foyer Léo Lagrange

Place du Languedoc - BP 141 - 81300 Graulhet

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'Association Foyer Léo Lagrange,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.



CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rémunérations versées en application des articles L. 313-25 et R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles

- Personne concernée : Madame Pauline Le Goff, Directrice de votre Association.
- Nature et objet : Dans le cadre de leur contrat de travail, les personnes concernées perçoivent une rémunération.
- Modalités :
La rémunération brute de la Directrice s'élève pour l'exercice 2025 à 52.590,18 €

Labège, le 10 juin 2026

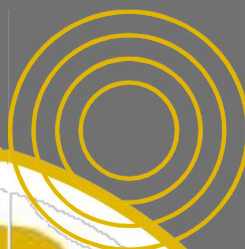
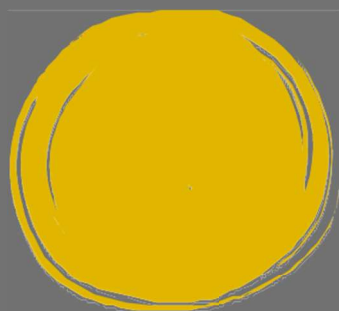
KPMG S.A.

 Signature
numérique de Anne
Briqueteur Urbain
Date : 2026.06.10
18:51:25 +02'00'

Anne Briqueteur
Associée

Association Foyer Léo Lagrange

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025



Place du Languedoc, 81300 Graulhet
05 63 34 54 32 – asso@leo-lagrange81.fr